

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] =?UTF-8?Q?Avis_tr=C3=A8s_favorable_au_projet_de_m=C3=A9thanisation_=C3=A0_? = la Cormerais à Héric

De : r

Date : 11/04/2024 11:56

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Si je vous écris ce matin, à quelques heures de la clôture de la consultation publique c'est parce qu'il me paraissait primordial de réellement m'intéresser au projet de méthanisation proposée à la Cormerais avant d'émettre un avis puisque jusqu'à présent, j'ai pu lire un tas d'avis défavorables au projet qui listait de nombreux arguments ne s'appliquant même pas à la méthanisation proposée.

Le problème, selon moi, ne vient pas forcément du fait que des personnes donnent leur avis sur un sujet à propos duquel elles n'ont pas de compétence mais plutôt du fait que ces personnes ne sont pas à l'écoute. Je ne suis moi-même absolument pas du milieu agricole et en entendant parler de ce projet de méthanisation, ma première idée a été de me renseigner plutôt que de critiquer sans savoir de quoi il allait être question.

Les porteurs du projet ont organisé une réunion d'information avec les riverains proches de l'exploitation, soit ceux qui vont être indirectement les plus concernés par la mise en place de la méthanisation. Certains d'entre eux y ont assisté, à l'écoute, essayant de comprendre ce qu'il allait se passer dans une atmosphère bienveillante. Le problème c'est que malheureusement tout le monde n'est pas à l'écoute et on m'a souvent répété qu'il ne servait à rien d'essayer de communiquer avec quelqu'un qui ne souhaitait pas écouter et en voici la preuve.

Les inconvénients du projet relevés par ceux qui s'y opposent sont principalement les suivants :

- Risque d'odeur. Comment une personne qui s'est réellement intéressée au projet porté par la SAS Energies 2 l'élevage peut penser qu'il y aura une odeur nauséabonde produite par la méthanisation ? Actuellement, le fumier et le lisier sont épandus sur les sols, répandant ainsi une odeur peu agréable. **Demain avec la méthanisation, l'épandage d'engrais organiques actuels (lisier et fumier) se fera demain au sein de l'unité de méthanisation sous forme de digestat liquide (indolore).** A cette même réunion d'information des porteurs de projet, il a été proposé aux riverains de sentir du fumier et du lisier sous leur forme actuelle et de sentir ensuite du digestat liquide (soit l'équivalent du fumier et du lisier de demain avec la méthanisation). Très peu, si ce n'est aucun riverain n'a souhaité faire l'expérience de sentir les différents seaux. Comment voulez-vous prendre en considération cet argument contre la méthanisation par des personnes qui ont pourtant la démonstration sous leur nez qu'il n'y a pas d'odeur mais qui ne veulent pas l'entendre ?
- Perte de la valeur de leur maison. Là encore, beaucoup se sont transformés en conseiller immobilier en justifiant que la méthanisation engendrera une perte de valeur de leur maison de 30%. Premièrement, j'ai pu échanger avec un conseiller immobilier d'Héric qui n'a absolument pas justifié cette perte de valeur. Deuxièmement, s'ils pensent réellement que leur maison va perdre 30%, pas de problème, je me propose de leur racheter leur maison avec la perte de valeur de 30% qu'ils ont eux-mêmes annoncée comme ça tout le monde est gagnant : je fais une bonne affaire en achetant des maisons à un prix totalement dérisoire par rapport à ce qu'elles valent vraiment et eux peuvent trouver un logement loin de la méthanisation.
- Exploitation devenue une industrie. Certains mettent en avant le fait que le GAEC du Soleil Levant, dont les chefs d'exploitation sont les porteurs du projet, ont bâti une véritable industrie et sont loin de l'exploitation agricole d'autrefois. Ces mêmes riverains qui disent habiter Héric avant même la mise en place du GAEC ont certainement suivi l'évolution des exploitations agricoles de la commune et de celles aux alentours. Le GAEC du Soleil Levant a grandi, s'est élargi, non pas parce que c'était son désir profond de devenir la plus grosse exploitation du département, non loin de là. Le GAEC est devenu ce qu'il est aujourd'hui parce que plus de 200 fermes disparaissent chaque semaine en France, ne trouvant pas de repreneurs. Ce sont ces mêmes exploitants démunis qui se sont tournés vers le GAEC du Soleil Levant afin de leur proposer de reprendre leurs terres parce qu'eux-mêmes n'y arrivaient plus. Nous sommes uniquement le 11 avril et pourtant plus de 2 000 exploitations ont déjà disparu depuis le 1^{er} janvier en France. Alors arrêtons de croire que les porteurs du projet n'ont qu'une idée en tête, avoir toujours plus de terres, toujours plus de pouvoir, mais simplement essayons de comprendre qu'ils ont récupéré des surfaces agricoles parce qu'aujourd'hui, avec les conditions économiques auxquelles nous faisons tous face quotidiennement, le petit agriculteur qui a 25 vaches et 25 hectares n'arrive plus à subvenir à ses besoins. Cet argument est directement lié au suivant : le profit.
- Le profit. Les Français sont pleins de contradictions, surtout lorsqu'on parle d'argent. Ces mêmes personnes qui critiquent le GAEC du Soleil Levant parce qu'il est devenu une véritable industrie en raison des terres récupérées par les exploitations qui n'arrivaient plus à se verser un salaire, sont les mêmes qui dénigrent le projet de méthanisation car les porteurs du projet vont pouvoir se dégager un revenu en revendant le gaz produit à GRDF. Si ça ce n'est pas le summum de la contraction je ne sais pas ce que c'est. Rappelons que l'agricole et plus particulièrement la production de lait, qui fait partie des deux grandes productions du GAEC

(lait & céréales), est l'une des rares productions où le prix de vente n'est pas fixé par le vendeur mais par l'acheteur. Lorsque vous allez acheter un vêtement par exemple, vous l'achetez au prix indiqué sur l'étiquette, prix fixé par le vendeur. Vous n'arrivez pas dans le magasin en disant que vous allez acheter cette veste 30€ alors qu'elle est vendue au prix de 50€ parce que ce prix permet de couvrir notamment les coûts de matières premières, de main d'œuvre, d'énergie, etc. Pour les agriculteurs qui ont des vaches laitières ce n'est pas le cas. Ce sont les coopératives qui décident du prix d'achat du lait et ce prix ne permet pas toujours de couvrir tous les frais, coûts engagés. C'est une des raisons pour lesquelles de nombreuses exploitations disparaissent aujourd'hui et aussi l'une des raisons pour lesquelles les agriculteurs étaient dans la rue il y a de cela à peine quelques semaines. Rappelons qu'un agriculteur se suicide tous les deux jours en France d'après un rapport sénatorial de 2021. Lorsque nous prenons conscience de la difficulté de leur métier (pénibilité du travail, dépendance à la météo, peu de valorisation, etc), il est difficile de questionner qu'un agriculteur qui a des projets tel que celui présenté aujourd'hui est un agriculteur dont le seul objectif est la recherche du profit. **Les chefs d'exploitation du GAEC du Soleil Levant sont jeunes, dynamiques, motivés à l'idée de faire bouger le secteur agricole, de le rendre plus attractif. Ils ont la possibilité de développer une unité de méthanisation qui certes leur rapportera un revenu, mais encore heureux que ce projet leur génère un profit dans ce contexte économique très loin d'être avantageux pour cette profession.**

De manière générale, beaucoup d'arguments liés à l'environnement justifient le discours de ceux contre ce projet mais encore une fois peu d'entre eux ont réellement lu le projet de la SAS Energies 2 l'Elevage. De nos jours, il est très simple de se renseigner sur n'importe quoi, il suffit de taper « arguments contre méthanisation » ou « inconvénients et risques méthanisation » sur internet et tout un tas d'articles listeront les dégâts causés par des projets de méthanisation au travers du monde. Certes ces articles sont véridiques, ils se basent sur des situations réelles, des analyses réalisées par des experts, etc. Malheureusement, très peu de ces articles s'appliquent au projet présenté aujourd'hui.

Le projet d'unité de méthanisation de la Cormerais **s'inscrit dans la continuité de l'exploitation agricole déjà en place** depuis de longues années. On est très loin de construire une méthanisation industrielle, il s'agit là d'une **méthanisation agricole**. Il n'est pas question de construire une méthanisation en plein milieu d'un champ loin de tout (qui soit dit en passant engendrerait davantage de trafic puisqu'il faudrait acheminer les effluents d'élevage sur ce même site). Dans le projet présenté, le trafic routier augmentera uniquement puisque le projet implique davantage d'ensilage au travers notamment de la mise en place de cultures de CIVES (seigle).

Pour tout ce qui concerne les engrais chimiques et produits phytosanitaires, **l'indice de fréquence des traitements (IFT - indicateur de suivi de l'utilisation des pesticides) va être réduit de moitié** comme présenté lors de la réunion d'information organisé par les porteurs du projet en raison de **l'arrêt des productions de blé tendre et de colza très consommatrices de produits phytosanitaires.**

Concernant le risque d'explosion, **le gaz dans le méthaniseur n'est pas sous pression** et n'engendre donc **pas de risque d'explosion particulier**. Il y a, en effet, eu une explosion en Angleterre en octobre 2023 citée par beaucoup comme risque éventuel lié au projet porté à votre connaissance à ce jour. Il s'agit d'un accident puisque la foudre s'est abattue sur la méthanisation. C'est un facteur exogène, qui provient de l'extérieur et ne peut donc pas être imputé au fonctionnement de la méthanisation en tant que telle. Ces accidents sont extrêmement rares. Les porteurs du projet pourraient néanmoins **installer un paratonnerre autour des réservoirs de biogaz afin de limiter le risque d'explosion et de rassurer les riverains.**

Aujourd'hui, l'agriculture représente 14% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (le secteur laitier : 2,7%). En France, l'agriculture est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre (19%). On ne peut pas nier que l'agriculture a un rôle primordial à jouer dans la diminution de notre empreinte carbone nationale. Le rapport du GIEC de mars 2023 explique clairement que l'objectif d'aujourd'hui est de réduire notre empreinte carbone, de se détacher des énergies fossiles pour laisser place aux énergies renouvelables. En présentant ce projet, **le GAEC s'inscrit pleinement dans cette politique nationale** et démontre qu'il a conscience des enjeux de demain puisque la méthanisation permettra **d'éviter le rejet de 2 350 tonnes de CO2** dans l'atmosphère.

Enfin, à tous ceux qui expliquent que la méthanisation impliquera la production de céréales uniquement pour alimenter le méthaniseur et non les Français, combien savent réellement d'où viennent les aliments qu'ils consomment chaque jour ? Pour information, la production céréalière en France a atteint 63 millions de tonnes dont **46% est exporté**, c'est quasiment la moitié. Une céréale sur deux produites en France est vendue à l'étranger. Le GAEC du Soleil Levant produit un peu plus de 2 200 tonnes de céréales chaque année dont la quasi-totalité est vendue à des groupes agricoles et le reste est auto-consommé au sein de l'exploitation par l'élevage bovin. Alors si certains pensent qu'utiliser 60 hectares pour cultiver des CIVES pour alimenter le méthaniseur sur les 550 hectares que détient le GAEC impliquera une dégradation des produits dont ils se nourrissent quotidiennement, je les mets au défi de nous prouver à tous que tout ce qu'il mange a été produit en France.

En conclusion, le projet de méthanisation porté par la SAS Energies 2 l'Elevage est sérieux, écoresponsable, vertueux et s'inscrit dans le prolongement de l'exploitation agricole. Il permettra de créer un emploi à temps plein et de pérenniser l'exploitation.

En ayant rédigé cet argumentaire basé sur les véritables caractéristiques du projet porté à votre connaissance à ce jour, il m'est difficile de croire que ceux qui s'y opposent ne le font pas uniquement par idéologie puisqu'il est

évident que le projet présente plus d'avantages que d'inconvénients.

Monsieur le préfet, je suis persuadé que vous saurez être à l'écoute de ce projet en mesurant tous les impacts bénéfiques et tous les risques qu'il engendre afin de prendre une décision juste et adaptée au monde dans lequel nous vivons.

Je vous remercie d'avoir lu l'intégralité de ma perception des choses et vous souhaite bon courage pour cette décision.

Très cordialement,

Sujet : [INTERNET] Non au projet de méthanisation sur Héric

De :

Date : 11/04/2024 12:27

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour madame, monsieur,

Je tiens à vous transmettre mon avis sur ce projet de méthanisation sur Héric. Après consultation de plusieurs documents, je suis étonné par la proximité des habitations et aussi notre canal, un endroit vu comme une carte de visite pour Héric et donc à protéger pour nous et les touristes qui veulent en profiter. Les dernières années beaucoup ont investis pour rendre cette partie du canal plus attractive. Les installations sont d'une taille très importante, donc pas à assimiler facilement dans ce cadre naturel.

La pollution et dangers de l'exploitation d'une telle installation me préoccupe et m'importe beaucoup pour notre future. Vous aussi, j'espère !

Cordialement,

Sujet : [INTERNET] Avis SAS ÉNERGIE DE L'ÉLEVAGE

De : a

Date : 11/04/2024 12:29

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Après avoir consulté le dossier ICPE concernant le projet d'unité de méthanisation à la ferme du GAEC du Soleil Levant, j'aimerais vous faire part de mon avis favorable.

Pour justifier cette prise de position, je m'appuie sur plusieurs arguments.

Tout d'abord, il faut souligner la qualité du dossier déposée en préfecture, où l'ensemble des informations sont réunis pour permettre à chacun de se faire son propre avis.

Le GAEC, avec ce projet répond aux problématiques actuelles, notamment en participant à la réalisation de l'objectif 2050, qui vise à réduire drastiquement l'utilisation d'énergies fossiles. Une énergie verte, qui serait produit dans un rayon de 6 km autour de la ferme, locale !

Par ailleurs, l'unité de méthanisation permettrait également de réduire de moitié l'utilisation de produits phytosanitaires ! Tout le monde connaît la dangerosité de ces produits et on ne peut en aucun cas y être insensible. L'achat d'engrais de synthèse sera aussi réduit de près de 80 %. Un argument qui, selon moi, pèse énormément dans la balance. En effet, la problématique de pollution de l'eau sur la commune de Nort-sur-Erdre est un enjeu majeur et ce projet fait avancer une problématique vieille depuis plus de 30 ans.

D'autre part, le projet de cette unité de méthanisation développe une structure qui dynamise et attire dans le secteur que l'on connaît tendu. La main-d'œuvre agricole sera demain un enjeu et nous devons tout mettre en œuvre pour assurer cette transition qui sera cruciale pour l'agriculture française.

Enfin, j'ai également aperçu quelques commentaires négatifs, relevant de la désinformation, et je trouve dommage de diffuser de fausses informations qui pourraient nuire au bon développement de ce projet. Je parle ici des faux contre arguments, abordants les sujets des odeurs, des explosions, des nuisances sonores... Je ne sais pas si ces porteurs d'avis infondés, ont d'abord lu le dossier ICPE (où ils auraient trouvé beaucoup de réponses à leurs questions), et si ils ont conscience de la complexité législative pour monter un projet comme celui-ci. Dans une époque où tout le monde se déresponsabilise de tout, il est évident que le projet répond à des normes et des lois qui sécurisent les travailleurs, l'environnement et les riverains avoisinant le projet.

J'apporte tout mon soutien à l'équipe du Soleil Levant pour réaliser ce beau projet visionnaire et concordant avec l'enjeu énergétique qui nous attend.

Sujet : [INTERNET] Oppositions projet méthanisation

De :

Date : 11/04/2024 13:49

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour Monsieur le préfet,

En tant qu'habitante du territoire et de la commune concernée je m'oppose formellement à ce projet d'usine de méthanisation qui n'apportera que pollution des sols, nuisances olfactives, sonores et désagréments aux riverains.

En 2024 c'est un comble de raisonner méthanisation avec tous les risques directs et indirects qu'un tel projet amènerait . Quel ironie de vouloir produire du biogaz en détruisant tout, autour du site concerné et plus particulièrement en augmentant le trafic qui roule au fuel.

Quelle incohérence! Le biogaz n'a de bio que le nom.

Je m'oppose donc au projet

Sujet : [INTERNET] Non au Méthaniseur à Héric

De :

Date : 11/04/2024 17:06

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour

Par ce mail **je vous informe que je suis contre ce projet de méthaniseur** au lieu dit à la Cormerais à Héric, résident à la Beffardière je suis impactée car à proximité des terres exploitées par l'agriculteur.

Nuisance olfactive, risque d'explosion, risque de pollution des nappes phréatiques , augmentation du trafic routier sur des routes déjà bien endommagées, etc.....

Ce projet privé met totalement en péril notre équilibre environnemental.

Sujet : [INTERNET] consultation publique Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC

De :

Date : 11/04/2024 19:05

Pour : PREF44 pref-ICPE <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Observation consultation publique Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation -

le 11 avril 2024

Monsieur le Préfet,

Je suis membre d'un syndicat de bassin qui fait partie du SDAGE Loire Bretagne.

C'est à ce titre que je mets une observation.

Il sort de la lecture du dossier que ce méthaniseur n'est pas dimensionné par rapport à la capacité actuelle des agriculteurs mais par rapport à une capacité supérieure. C'est donc qu'il est appelé à augmenter son tonnage d'intrants sans doute en profitant de l'obligation de traitement à la source des biodéchets des ménages et autres.

J'ai vu que plus de 100 hectares du plan d'épandage sont sur l'Aire d'Alimentation du Captage du Plessis Pas Brunet, captage classé Grenelle et en très mauvais état. Et que des ZNIEFF sont également concernées par les épandages.

La méthanisation est productrice de déchets nommés digestats. Le fumier et le lisier après méthanisation n'ont rien du fumier et du lisier qui sont entrés dans le méthaniseur. Et en ayant été chauffés et mis au contact de bactéries dans cette grande "soupe" du digesteur, les produits vétérinaires et agro-industriels qu'ils contenaient restent présents tout en ayant possiblement changé (formation de gènes antibiorésistants).

Idem pour les méthaniseurs industriels, tous les produits chimiques entrés dans le méthaniseur n'y sont pas éliminés, de même que ne sont pas éliminés tous les morceaux d'emballage agroalimentaires passés dans l'unité de désemballage. Ils sont juste réduits dans les trémies à une toute petite taille. C'était choquant de les voir sur les sols quand ils étaient gros. Mais ils sont toujours bien là. Et tous ces microplastiques finissent sur la terre ou dans l'eau.

Une multitude de Contaminants Emergeants (Contaminants of Emerging Concern, CEC) se retrouvent sur les sols via les digestats, voir ci dessous l'étude suédoise : des additifs alimentaires, des stimulants : caféine, théobromine et nicotine, des conservateurs alimentaires antifongiques, des médicaments antiparasitaires, des pesticides et différents types de produits pharmaceutiques.

Les déchets allaient avant vers des filières d'élimination dédiées. Aujourd'hui on fait des terres agricoles des poubelles à ciel ouvert. L'épandage de digestat qu'il soit agricole ou industriel sur des dizaines de milliers d'hectares met en danger la qualité des sols, de la ressource en eau et, ainsi, la santé animale et humaine.

Je ne sais pas si vous avez vu le film "La Fabrique des Pandémies" qui nous explique que la déforestation massive participe à l'apparition de nouvelles maladies chez l'homme, maladies transmises par des animaux.

Je crains que l'épandage des digestats de méthanisation avec tout ce qu'ils transportent de molécules qui des sols passent dans les nutriments ou dans l'eau, laquelle finit au robinet, ne soit la prochaine "fabrique de pandémies". Je vous invite à lire ci dessous les quelques extraits d'une étude réalisée en 2022 .

J'ai lu aussi que le porteur de projet reçoit des boues d'épuration de Nantes Métropole et des digestats de Bio Métha Bord de Loire. Depuis combien de temps ? Quel est déjà le niveau de pollution des sols en contaminants émergents?

Monsieur le Préfet, je vous demande de rendre un avis défavorable à ce dossier d'enregistrement de l'unité de méthanisation SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC. Pour prévenir le risque encouru par les sols et la ressource en eau d'une pollution plus importante les 104 hectares en AAC ainsi que ceux situés en ZNIEFF n'auraient pas dû figurer dans le plan d'épandage.

Soyez assuré, Monsieur le Préfet, de toute ma considération.

Etude suédoise sur les digestats de 3 méthaniseurs : " Micropolluants organiques, métaux lourds et pathogènes dans un digestat anaérobie à base de déchets alimentaires"

"Différents groupes de contaminants émergents (Contaminants of Emerging Concern, CEC) ont été trouvés dans les échantillons, notamment des produits chimiques alimentaires naturels, des additifs alimentaires , des stimulants, des conservateurs alimentaires antifongiques, des médicaments antiparasitaires, des pesticides et différents types de produits pharmaceutiques. Les stimulants détectés comprenaient la caféine, la nicotine et la théobromine ; les vitamines comprenaient la pyridoxine (vitamine B6) et la nicotinamide (vitamine B3) ; et les médicaments antiparasitaires comprenaient le lévamisole, la sulfaclozine et le fenbendazole. Les fréquences et concentrations de détection les plus élevées ont été observées pour les produits chimiques alimentaires produits biologiquement, avec cinq composés sur six détectés à des concentrations cumulées moyennes allant de 200 (pyroxidine) à 8 500 (nicotine) ng/g ps. Les stimulants dominants détectés étaient la caféine (jusqu'à 1 500 ng/g, BP-C), la théobromine (jusqu'à 2 100 ng/g ps, BP-A) et la nicotine (jusqu'à 12 000 ng/g ps, BP-C). Les concentrations de théobromine et de nicotine ont montré la variance la plus élevée dans les données CEC détectées, allant de 13 à 2 100 ng/g ps (coefficient de variance (CV) = 1,4) pour la théobromine et de 6 600 à 12 000 ng/g ps (CV = 1,1) pour la nicotine. Les stimulants sont utilisés dans de nombreux produits alimentaires, y compris les boissons, et leur présence dans différents échantillons environnementaux a été signalée (Thompson et Darwish, 2019). La concentration de caféine (240 ng/g ps) dans les échantillons de BP-B était similaire à celle signalée dans les déchets alimentaires d'un BP en Norvège (Ali et al., 2019)."

"conservateurs alimentaires antifongiques, tels que l'éthylparabène, le méthylparabène et le propylparabène

les conservateurs antifongiques sont souvent utilisés comme conservateurs alimentaires, par exemple dans les légumes transformés, les produits de boulangerie, les graisses et les huiles, les assaisonnements, les substituts du sucre et les produits laitiers surgelés "

"Parmi les 58 pesticides cibles, 13 ont été détectés au moins une fois, représentant 10 fongicides , deux insecticides et un herbicide (chloridazon). Les concentrations de pesticides détectés aux BP de l'étude variaient de 2,0 ng/g ps pour le chloridazon à 840 ng/g ps pour l'imazalil. L'imazalil a montré les concentrations de pesticides les plus élevées dans les trois BP, avec des concentrations environ huit fois plus élevées que le deuxième pesticide le plus répandu, le prothioconazole (fongicide), avec une moyenne de 93 ng/g de poids sec. L'imazalil est utilisé après la récolte sur les agrumes pour prévenir la pourriture, ce qui indique la présence d'écorces d'agrumes dans les déchets alimentaires utilisés comme matière première dans les BP."

"concentrations moyennes de produits pharmaceutiques détectés dans les digestats de 3 méthaniseurs en Suède (26 composés détectés sur 60) variaient de 0,7 (fénofibrate) à 99 (fenbendazole) ng/g poids sec. Les autres produits pharmaceutiques présentant des concentrations moyennes élevées étaient la sertraline, le losartan, le furosémide, la carbamazépine et le citalopram."

"présence de métaux lourds Cd, Cr, Cu, Pb, Hg, Ni, Zn."

"la toxicité des mélanges de CEC doit être prise en compte lors de l'estimation des risques liés à l'application de biofertilisants sur les terres agricoles ou dans d'autres systèmes de production."

Sujet : [INTERNET] enquête publique - SAS Energies 2 l'élevage

De :

Date : 11/04/2024 20:01

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la contribution d'atlantic'eau à la consultation du public pour le dossier cité en objet.

Bonne réception

Cordialement,



7 Chemin du Pressoir Chêne - CS 50513 - 44105 Nantes Cedex 4
www.atlantic-eau.fr

— Pièces jointes : _____

20240410_Remarques_atlantic-eau_SASnergie2_Leroux_signee.pdf

30 octets

A l'attention du commissaire enquêteur

Objet : enquête publique - SAS Energies 2 d'élevage

Suivi par :

Nantes, le 11 avril 2024

Madame, Monsieur,

Atlantic'eau est la collectivité gérant les captages du Plessis-Pas Brunet, à Nort-sur-Erdre, destinés à la production d'eau potable. Ces captages bénéficient, depuis 2001, d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité instaurant les périmètres de protection et les servitudes associées.

Ils sont par ailleurs l'objet de discussions dans le cadre des captages prioritaires Grenelle en vue d'un programme d'action défini par arrêté préfectoral qui devrait être signé d'ici l'été 2024 pour reconquérir la qualité de l'eau, dégradée sur les paramètres nitrates et pesticides.

Le projet de la société SAS Energies 2 l'élevage, bien que situé en dehors des périmètres de protection de l'arrêté de 2001 et de l'aire d'alimentation de captage (AAC) prioritaire définie par l'AP 2020/SEE/324 du 31 juillet 2020, inclut des parcelles cultivées et fertilisées par du digestat dans ces zones.

Nous tenons à faire remarquer en propos liminaire que les remarques qui suivent ne concernent pas l'entièreté du projet mais exclusivement ce qui concerne les parcelles situées dans les zonages évoqués plus haut et les impacts potentiels sur les captages du Plessis Pas Brunet.

Ci-après les parties encadrées proviennent du dossier présenté par la SAS Energies 2 l'élevage.

Matières entrantes

3.3. Matières entrantes

Le gisement prévisionnel de l'unité de méthanisation est de 18 689 tonnes de matières par an, soit environ 51.2 tonnes par jour en moyenne. Les matières entrantes seront exclusivement d'origine agricole et locale. Les matières entrantes d'origine végétale proviendront à 100 % des cultures produites par le GAEC du Soleil Levant. Les matières entrantes d'origine animale (fumier et lisier) proviendront exclusivement des effluents d'élevage du GAEC du Soleil Levant.

• Prévion des matières entrantes dans les installations de méthanisation

Matières entrantes	Provenance	Après projet en tonnage de matière brut /an	Tonnage journalier (t/j)
Fumier de bovins	GAEC du Soleil Levant	1200	3.3
Lisier de bovins	GAEC du Soleil Levant	6240	17.1
Jus de silos +Eaux de lavage	SAS Energies 2 l'Elevage	530	1.4
CIVE hivers (type seigle)	GAEC du Soleil Levant	8319	22.8
Mais ensilage (culture principale)	GAEC du Soleil Levant	2400	6.6
TOTAL /an		18689	51.2

Même si les matières entrantes proviennent de 2 structures juridiques différentes, il s'agit d'un seul système d'exploitation et celles-ci sont constituées de matière végétale et d'effluents d'élevage. Au regard de ce qui est imposé dans les périmètres de protection des AP DUP de périmètres de captages les plus récents, cet approvisionnement est compatible.

Cultures et plan épandage

Le plan d'épandage du GAEC du Soleil Levant est réparti sur 546 ha de SAU pour une surface potentiellement épandable de 467 ha. L'étude du plan d'épandage a conduit à retirer les parcelles inaptées, et à ne conserver que celles ayant une aptitude à l'épandage satisfaisante. Une partie du parcellaire est située dans l'Aire d'Alimentation du Captage du Plessis Pas Brunet. Le plan d'épandage respecte les préconisations du programme d'action visant à restaurer la qualité de l'eau du captage.

Ce plan d'épandage permet la valorisation de la totalité du digestat liquide et solide, soit de 82 318 kg d'azote, 28 902 kg de phosphore et 102 541 kg de potasse. Les épandages seront réalisés conformément aux besoins des cultures dans le respect du calendrier des interdictions d'épandage du programme d'action de la Directive Nitrates en vigueur, et selon le principe de l'équilibre de la fertilisation en azote et phosphore.

Les principales périodes d'épandage sont les suivantes :

- orge d'hiver : février/mars
- CIVE : avant implantation des CIVE d'hiver en septembre, ou sur les CIVE en février.
- Mais : avant implantation en avril/mai,
- Tournesol : avant implantation en avril.
- automne et mars à mai sur prairies.

Dans le cas d'années exceptionnellement pluvieuses, par exemple, qui ne permettent pas d'épandre les effluents tels que prévu dans le projet et dans le plan prévisionnel de fumure, nous demandons à ce que les parcelles situées dans l'AAC soit exclues de ces épandages potentiellement risqués.

Par ailleurs, afin de garantir un bon suivi de l'AAC, atlantic'eau souhaite être informé (modalités à préciser avec les exploitants) des épandages de digestat dans l'AAC.

Assolement ZCP

• Assolement dans la Zone de Contribution Principale du captage du Plessis Pas Brunet

La rotation N°5 qui concernera les parcelles situées dans la Zone de Contribution Principale de l'aire d'alimentation du Captage du Plessis Pas Brunet, à moins de 1000 m des forages F1 à F4, permettra de fournir à la fois du fourrage pour le troupeau bovin, et une CIVE pour l'usage de méthanisation. Il s'agit d'une culture de prairie sous couvert de CIVE. Le mélange comprenant du seigle, du ray-grass et du tréfle, implanté en octobre se développe, et est récolté en avril en CIVE pour la méthanisation. Suite à la récolte, la prairie Ray-Grass+tréfle, déjà bien implantée, repousse et permet la récolte en fougère pour l'alimentation fourragère du troupeau. Cette pratique permet de n'utiliser aucun produit phytosanitaire sur les parcelles concernées. Le digestat sera apporté en petite quantité, au plus près des besoins de la culture, en fractionnant les apports. Les préconisations concernant les pratiques agricoles avec réduction d'intrants sont ciblées sur la zone à moins de 750 m des forages, toutefois, le GAEC du Soleil Levant ira au-delà des préconisations en menant cette rotation particulière à faibles intrants sur les parcelles situées à moins de 1000m des forages.

Les cultures envisagées dans la zone des 1 000 m des captages du Plessis-Pas-Brunet semblent favorables à la reconquête de la qualité de l'eau.

Atlantique'eau se rapprochera des exploitants pour bien appréhender les assolements et rotations prévus dans l'AAC en dehors de ces 1 000 m.

Digestat

• Les analyses (Annexe II Eléments de caractérisation de la valeur agronomique des digestats et des sols)

L'annexe II de l'arrêté du 12/08/2010 précise les caractéristiques des analyses de digestat destinées à l'épandage. Afin de préciser leur valeur agronomique, les éléments suivants doivent figurer sur les analyses :

- matière sèche (%);
- matière organique (%);
- pH;
- azote global;
- azote ammoniacal (en NH4);
- rapport C/N;
- phosphore total « P2O5 »;
- potassium total en K2O;

Nous n'avons pas identifié la fréquence d'analyse des digestats. Atlantique'eau se rapprochera donc des exploitants pour convenir avec eux, outre l'exigence réglementaire de ce type de projet, ce qui serait souhaitable de mettre en place pour répondre à la sensibilité du milieu et aux prescriptions spécifiques liées aux zones de protection des captages.

En conclusion, nous avons noté que la particularité et la sensibilité de la zone d'alimentation des captages prioritaires du Plessis Pas Brunet, stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable de la Loire-Atlantique, avaient été pris en compte dans ce projet. Aussi, les quelques remarques formulées ici ne le sont que dans le but d'affiner les modalités de mise en œuvre de ces précautions spécifiques.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Jean-Luc GREGOIRE,
4^e Vice-Président,
« pour le Président et par délégation »



Sujet : [INTERNET] NON AU PROJET DE METHANISATION HERIC 44

De :

Date : 11/04/2024 21:57

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour, j'ai appris la construction d'un projet de méthanisation sur la commune d'Héric au lieudit la Cormerais, près du canal de Nantes à Brest.

Le projet d'une unité de méthanisation, sur la commune, met en péril notre environnement sur plusieurs aspects :

- la situation géographique : car le projet se situera **à proximité immédiate de 4 sites protégés :**

- Le Canal de NANTES À BREST à 1,2km à côté de l'Ecluse du Pas d'Héric

- La Vallée et Marais de l'Erdre à 1,7km

- L'Aire d'Alimentation du captage ACC du Plessis Pas Brunet à 550 mètres :

cette eau alimente de nombreuses communes, elle est destinée à la consommation humaine ! C'est tout simplement celle qui sort des robinets !

- La zone Natura 2000 les "Marais de l'Erdre"

- les zones humides qui entourent le site

- les **nuisances olfactives** qui vont impacter de l'étang de Bout de Bois à 3,3km qui est menacé directement par les odeurs. Selon les vents, les odeurs peuvent se sentir jusqu'à 5 km aux alentours, le bourg d'héric est situé à 5,6 km, et celui de Nort-sur-Erdre à 6,5km. Ils seront donc impactés par le projet.

- les **risques d'incendie et d'explosion** qui sont importants avec ce type d'installations.

Dans sa demande d'enregistrement, le projet déclare lui même qu'il produira des nuisances sonores, olfactives, des vibrations, des émissions lumineuses, des rejets dans l'air, la production de déchets dangereux, des risques sanitaires, des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie et de pollutions.

Pour conclure : je suis OPPOSÉE FERMEMENT à ce projet de méthanisation avec la situation géographique actuelle.

Je vous remercie par avance de prendre en considération l'avis de riverains.

Sucé sur Erdre

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet méthaniseur biogaz

De :

Date : 11/04/2024 21:59

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour,

Je viens d'être alerté du projet. Je souhaite manifester mon opposition compte du manque d'informations par rapport à ce projet et le risque de pollution des sols

Cordialement.

..

Sujet : [INTERNET] Projet Méthanisation Héric où sont les études d'impact, de dangers ???

De :

Date : 11/04/2024 23:45

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonsoir,

J'ai appris bien tardivement le projet de Méthanisation sur Héric au lieu dit la Cormerais aussi j'espère que mon message sera bien pris en compte, car je l'envoie le 11 avril à 23h38, soit dans les temps.

Je souhaite vous faire part des points de questionnements qui ne me permettent pas d'émettre un avis favorable à ce projet, en l'état.

J'ai lu attentivement le dossier. **Je m'étonne qu'il n'y ai pas d'étude d'impact.** Bien que ce soit au cas par cas pour ce type de tonnage, étant donné l'emplacement du projet, cela semble indispensable.

Où sont les diagnostic du site: inventaire de la flore, des habitats, de la faune (amphibiens, reptiles, avifaune, mammifères terrestres, chiroptères, insectes) et des zones humides ?

On sait aujourd'hui que l'alimentation en végétaux des méthaniseurs cause **de graves dommages à la faune sauvage**. La plupart des méthaniseurs sont alimentés par des résidus végétaux et par **des cultures intermédiaires « à vocation énergétique »**. Les exemples déjà en activité nous montre qu'en général la première fauche intervient en pleine période de nidification, en juin. Nous savons aussi que les méthaniseurs viennent gravement perturber les insectes essentiels à l'équilibre du sol ainsi qu'une perte de population des abeilles. Etant donné qu'il y a un éleveur d'abeilles à proximité du projet, **allons-nous privilégier un projet économique (le projet de méthanisation de la ferme) au détriment d'un autre (l'éleveur d'abeilles) ?**

Des incidents ou accidents graves se produisent régulièrement en France démontrant la dangerosité des installations (incendies, explosions, fuites de gaz, nuisances olfactives, épandages ne respectant pas les règles en vigueur)

Également, l'étude acoustique semble avoir été faite en pleine période de végétation, ce qui atténue le bruit pour les habitations alentours. **L'étude acoustique aurait dû prévoir un passage en hiver, lorsque la végétation est à nu et ne peut plus atténuer le bruit du méthaniseur. Je demande à ce que cette étude acoustique soit complétée par une étude en période hivernale.**

Également, l'étude olfactive met en avant que la distance des premières habitations sont à 180m. Soit inférieur aux 200 mètres réglementaires. **Je demande à ce que des mesures contradictoires aient lieu.**

Concernant les dangers, pourrait-on bénéficier d'une étude de dangers ?

Face aux risques de pollution des terres, des nappes phréatiques, des cours d'eau, face aux risques d'incidents et d'accidents pouvant impacter la santé ou la vie des riverains, des insectes et des animaux vivants à proximité des unités de méthanisation, face aux risques de voir des terres détournées de l'alimentation humaine ou animale au profit de l'alimentation des méthaniseurs pour produire du gaz plus rentable, face à la course aux profits de certains gros agriculteurs, je dis non à ce projet de méthaniseur qui poursuit un modèle économique bien éloigné de l'agriculture telle qu'elle doit être pour la protection de l'environnement, le bien-être des animaux et la vie en collectivité des riverains.